

8 MARS 2023

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet de prolongation de 3 ans de l'autorisation environnementale (ICPE) de la carrière de calcaire de Saint-Claude sise lieu dit « Les Hauts du Pigautier » à AURIOL

Il sera procédé du **jeudi 30 mars 2023 au vendredi 14 avril 2023 inclus**, soit pour une durée de quinze jours, à une participation du public par voie électronique à l'effet d'obtenir la modification de l'autorisation environnementale (prolongation de la durée d'autorisation) de la carrière de Saint-Claude située au lieu-dit « Les Hauts du Pigautier » à AURIOL.

La demande porte sur une prolongation de la durée d'exploitation de 3 ans soit jusqu'au 02 avril 2026, et un approfondissement d'un niveau (palier) d'une hauteur de 15 mètres. Cela porte la cote du carreau de la carrière de 200 m NGF à 185 m NGF .

Les autres conditions d'exploitation restent inchangées (périmètres d'autorisation et d'extraction, capacité maximale annuelle de production, activités, installations et équipements du site, modalités de réaménagement et remise en état du site).

L'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande de modification de l'autorisation environnementale à l'issue de la procédure est le préfet des Bouches-du-Rhône. La décision est prise par arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou par arrêté préfectoral de refus. Le dossier est consultable sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-enquetes-publiques/Participation-du-public-par-voie-electronique/Auriol>

Le dossier est consultable gratuitement sur support papier et sur poste informatique au Bureau des Installations et des Travaux réglementés pour la Protection des Milieux de la Préfecture des Bouches-du-Rhône – Place Félix Barret – 13006 Marseille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 – bureau 421 – contact préalable au 04.84.35.42.60 et au 07 85 60 62 82 ou par demande préalable d'un rendez-vous à l'adresse suivante : **pref-ppve-carriereauriol@bouches-du-rhone.gouv.fr** en précisant en objet "demande de rendez-vous pour dossier PPVE carrière CEMEX Auriol".

Enfin, il est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, pendant toute la durée de la participation au public. Pendant la durée de la participation, le public peut transmettre ses observations par voie électronique, à l'adresse :

pref-ppve-carriereauriol@bouches-du-rhone.gouv.fr

Les observations du public qui parviendraient au-delà des dates susvisées ne seront pas prises en compte. Cet avis est en outre mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône (www.bouches-du-rhone.gouv.fr) et affiché en Mairie d'Auriol.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Yvan CORDIER